

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2123

Edition du 23 mai 2016 DANS CE NUMÉRO

Pourquoi «Pro Service public» manque son but (Jean-Daniel Delley)

Le service public mérite mieux qu'un article constitutionnel étriqué qui ne le définit pas davantage que sa mission

Réputation des universités: des paillettes s'il vous plaît (Jacques Guyaz)

De l'importance de soigner son image de marque, mais aussi de ne pas risquer de la compromettre

Ces chers terrains constructibles... (Michel Rey)

Le droit de préemption reste au cœur des affrontements idéologiques de la politique du logement, dans le canton de Vaud comme au niveau fédéral

Citizen Cannes ou la splendeur des statistiques (Jacques Guyaz)

Les paradoxes du Festival et du marché du film

Convocation des actionnaires (Rédaction)

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

Pourquoi «Pro Service public» manque son but

Le service public mérite mieux qu'un article constitutionnel étriqué qui ne le définit pas davantage que sa mission

Jean-Daniel Delley - 18 mai 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29353

Un intitulé vendeur - «En faveur du service public» - pour un texte inapte à le concrétiser (DP 2120): l'initiative de Bon à savoir s'inscrit dans la longue ligne des propositions bâclées et dont les effets potentiels contredisent les objectifs visés.

Les trois entreprises concernées - Swisscom, La Poste et les CFF - relèvent bien du service public dans la mesure où elles fournissent des prestations de base accessibles à chacun sur l'ensemble du territoire et à un prix abordable. Mais il est illusoire de penser que la seule interdiction de verser des dividendes à la Confédération et la limitation des salaires des employés vont contribuer à l'amélioration de la qualité et du prix de ces prestations.

Car ces entités travaillent sur des marchés fort différents et sont confrontées à des problèmes spécifiques.

Toutes trois sont certes des sociétés anonymes de droit public. Mais seule Swisscom est cotée en bourse et la Confédération ne contrôle que 51% de son capital. Pourquoi cette dernière devrait-elle renoncer à une rémunération alors que les quelque 75'000 actionnaires privés continueraient à bénéficier de dividendes?

La question ne se pose pas pour les deux autres entreprises, propriété à 100% de l'Etat fédéral qui n'en retire aucun profit financier. Bien au contraire.

Chaque année les CFF, liés par un mandat de prestations exigeant, bénéficient d'un soutien de plus de 2,3 milliards de francs de la part des collectivités publiques.

Scénario analogue pour La Poste. Le dividende qu'elle sert à la Confédération équivaut grosso modo aux subventions reçues de la caisse fédérale pour soutenir CarPostal et abaisser le coût de la distribution de la presse écrite.

Swisscom, l'autre héritier direct de la scission des PTT, jouit d'une position dominante sur le marché des télécommunications qui lui permet de contenir l'appétit de ses concurrents.

La Poste ne doit pas seulement faire face à des entreprises privées dans les secteurs libéralisés; elle voit baisser régulièrement la demande pour ses services traditionnels – lettres et paiements en espèces –, ce qui impose une adaptation permanente de son offre pour répondre aux nouveaux besoins des usagers.

Quant aux CFF, ils sont

parvenus en une décennie à développer considérablement leur offre. Une évolution qui a influencé à la hausse le prix des billets et des abonnements, mais qui ne doit pas inciter les usagers à privilégier le transport individuel motorisé.

Trois entreprises, trois marchés, des défis et des problèmes particuliers que l'initiative ne prend pas en compte.

L'alignement des rémunérations des collaborateurs de ces entreprises sur la grille salariale de la Confédération ne toucherait pas que leurs seuls dirigeants. Selon une étude commandée par le Groupement suisse pour les régions de montagne et l'Association des communes suisses, plus de 8'000 employés verraient leur salaire baisser. La mesure frapperait en particulier les spécialistes: informaticiens, gestionnaires de vente, économistes... Pas de quoi stimuler l'engagement du personnel.

Enfin, de par l'interdiction de poursuivre un but lucratif, ces entreprises ne constitueraient plus qu'une charge pour la collectivité, charge assumée finalement par le contribuable. Cet état de fait contribuerait à accroître la pression en faveur d'une privatisation complète de

Swisscom et de La Poste. Estce bien là ce qu'envisagent les initiants, eux qui aspirent à des prestations de meilleure qualité et à des prix abordables?

La Fédération romande des consommateurs, éditrice de

FRC Mieux choisir, a clairement pris ses distances d'avec l'initiative. Car la sauvegarde et le développement du service public impliquent autre chose qu'un article constitutionnel étriqué qui ne définit même pas

ce qu'est ce service public. C'est une action de longue haleine sur le terrain politique et une négociation permanente avec ces entreprises, telles que les réalise la FRC, qui servent la cause du service public et de ses usagers.

Réputation des universités: des paillettes s'il vous plaît

De l'importance de soigner son image de marque, mais aussi de ne pas risquer de la compromettre

Jacques Guyaz - 17 mai 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29346

Les classements mondiaux des universités sont des exercices légers parce qu'ils excluent tout ce qui qui n'est pas exprimé en anglais, langue universelle de la recherche scientifique. Ils ne nous disent rien du droit, de la littérature, de l'histoire ni de ce qui ne peut s'exprimer que dans une langue spécifique.

Mais ce sont aussi des listes très sérieuses réalisées avec une méthodologie précise qui mesure un rayonnement, une capacité d'attirer les meilleurs, des moyens financiers, des résultats de recherche, des capacités pédagogiques (DP 2098).

Le dernier tableau du *Times*Higher Education, le grand
spécialiste de ces classements,
qui a le mérite de s'appuyer sur
une méthodologie
transparente, rend un peu
perplexe. Il mesure la
réputation des hautes écoles, et
comme tel se revendique
ouvertement subjectif. Une

enquête conduite de janvier 2016 à mars 2016 a récolté 10'323 réponses de «scholars» du monde entier, autrement dit de chercheurs et d'enseignants.

Leur répartition s'est faite selon deux critères: les disciplines académiques, avec une répartition à peu près égale entre sciences physiques, sociales, économie et médecine, et la provenance géographique, en fonction des statistiques des Nations unies sur la répartition des étudiants; parmi les interrogés, 33% provenaient d'Asie, 27% d'Europe et 19% d'Amérique du Nord.

Les participants à l'étude devaient simplement mentionner au plus 15 établissements universitaires de grande réputation dans leur domaine, en faisant une liste pour la recherche et une autre pour l'enseignement. L'addition des résultats de tous les participants fournit le

classement. Le tableau n'est publié que pour les cent premiers.

Les résultats sont bien sûr sans surprises, avec les habituels Harvard, MIT, Oxford et Cambridge dans les premiers, un déluge d'universités du monde anglo-saxon, surtout américaines, et deux établissements helvétiques dans les 50 premiers: l'EPFZ en 19e position et l'EPFL à la 48e place. Une seule autre université européenne non britannique figure dans les 50 premières: LMU Munich est en 40e position. Ces résultats sont assez banals: ils corroborent les classements «sérieux» basés sur les publications et établis en fonction de critères liés à l'enseignement.

L'intérêt est ailleurs. Les auteurs de l'étude soulignent que les universités doivent devenir des *«marques»* comme Hermès ou Louis Vuitton pour maintenir leur réputation. Il existe une *«marque»* Harvard,

synonyme de perfection même si tous les enseignements n'y sont sans doute pas au sommet de leur discipline. Il y a, par exemple, une *«marque»*Stanford liée désormais à la Silicon Valley, même si tous les anciens ne vont pas créer une *start-up* et devenir milliardaires.

En Suisse, l'EPFL est devenue en quelques années une marque, ce qui représente peut-être la plus belle réussite de Patrick Aebischer. Grands noms de l'architecture, participation à des projets spectaculaires comme Solar Impulse contribuent à façonner une marque mondiale qui permet d'attirer davantage de talents, de fonds, d'accroître le niveau de l'établissement et de grimper vers les sommets.

A l'inverse l'EPFZ, appuyée sur sa réputation scientifique centenaire (après tout, Albert Einstein y a fait ses études) a sans doute moins poussé à développer une stratégie de marque.

Toutefois, la recherche de la notoriété en succombant sans trop de précautions aux sirènes des entreprises qui financent des chaires et des programmes de recherche est un des vrais dangers qui guettent nos hautes écoles.

A la suite d'une enquête de la télévision alémanique, la presse a mis en évidence le contrat de 12,5 millions de francs qui permet à Merck Serono de financer trois chaires à l'EPFL dans les domaines des neurosciences, de l'oncologie et de l'administration des médicaments, tout en conservant un droit de regard sur le contenu des publications issues de ces trois chaires. Et le cas de l'EPFL n'est pas isolé. La concurrence dans la

recherche de sponsors est un sport très pratiqué dans le monde universitaire.

La solution réside peut-être dans la création d'un registre central public des contrats des universités avec des tiers. Les clauses de confidentialité et de restriction des publications seraient ainsi connues de tous. Le <u>débat</u> est vif en Suisse alémanique, pour l'instant feutré en Suisse romande. Mais la transparence est dans l'intérêt à long terme de nos universités, qui perdraient pour le coup toute notoriété si une dépendance trop importante aux desiderata du secteur privé était avérée.

A l'avenir, l'EPFL mettra peutêtre moins l'accent sur le côté paillettes pour continuer à gravir les échelons de la notoriété et l'EPFZ devra éventuellement ajouter un peu d'esprit *glamour* pour conserver son rang.

Ces chers terrains constructibles...

Le droit de préemption reste au cœur des affrontements idéologiques de la politique du logement, dans le canton de Vaud comme au niveau fédéral

Michel Rey - 20 mai 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29365

Le Grand Conseil vaudois vient d'adopter la <u>nouvelle loi sur le</u> <u>logement</u>, au terme d'un long et laborieux processus parlementaire et par un vote très serré: 69 voix pour, 58 contre et 7 abstentions.

Plus de deux ans de débats ont

bien montré que l'élaboration d'une politique cantonale du logement ressemble à une course d'obstacles dont les résultats demeurent difficiles à prévoir (DP 2031). Le compromis a conduit l'Association vaudoise des locataires à retirer son

initiative «Stop à la pénurie de logements». Il pourrait encore trébucher sur la dernière haie, puisque le peuple devra voter, un référendum étant lancé par les milieux immobiliers.

Les débats ont pris la forme d'une guerre des tranchées entre partisans d'une intervention étatique et défenseurs du marché libre. Ces derniers ont utilisé toutes les astuces et procédures pour couler le projet du Conseil d'Etat et le compromis obtenu par la commission parlementaire. Au cœur de la confrontation: le droit de préemption.

Le droit de préemption «à la vaudoise»

Le <u>droit de préemption</u> confère à son titulaire un droit préférentiel d'acquérir un terrain ou un immeuble au cas où le propriétaire vendrait ce bien à un tiers.

Que prévoit la nouvelle législation vaudoise? Selon son article 31, alinéa 1, «les communes bénéficient d'un droit de préemption pour leur permettre d'acquérir en priorité un bien-fonds mis en vente et affecté en zone à bâtir légalisée». Le deuxième alinéa précise les conditions à remplir pour l'exercice de ce droit: il doit viser la création de logements d'utilité publique (logements subventionnés, appartements protégés, chambres d'étudiants ainsi que logements à loyer abordables).

Cet instrument est destiné aux villes du canton, essentiellement dans les périmètres des agglomérations. Sur le reste du territoire cantonal, l'exercice du droit de préemption ne sera possible que si le terrain visé a une surface supérieure à 1'500 m² et s'il contribue à réduire une pénurie de logements dans le

district. Toutes ces conditions sont cumulatives, ce qui fait dire à certains que l'efficacité de ce droit si contesté restera limitée.

Le droit de préemption est conçu sans limitation de prix. Autrement dit, la commune titulaire ne peut exercer son droit qu'aux conditions librement convenues entre le vendeur et un tiers. Ce droit sans limitation n'interfère pas dans la libre formation du prix par le marché; le vendeur ne subit donc pas de pertes financières en cas d'achat par la collectivité.

Ces conditions de mise en œuvre ont été au cœur des confrontations et des négociations entre la droite et la gauche en vue de rendre ce droit de préemption acceptable pour une partie de la droite. C'est ainsi qu'il n'a pas été octroyé au canton, tel que le prévoyait le projet initial du Conseil d'Etat. La surface, les communes concernées, les exceptions pour les ventes familiales ont fait l'objet d'âpres débats, conclus en troisième débat par l'inclusion des demi-frères et demi-sœurs dans la liste des parents bénéficiaires.

Pour les opposants à toute intervention étatique, il s'agit d'une atteinte totalement inacceptable au droit de la propriété. Ils ont parlé d'une politique collectiviste qui va engendrer toute une bureaucratie. Ils jugent ce droit inefficace, dans la mesure où il serait inutile d'inciter les communes à s'occuper de

logements quand un acquéreur privé se montre décidé à acheter un terrain pour y construire. Et d'ajouter qu'il pourrait même décourager les acheteurs et, partant, les vendeurs de procéder à une transaction, favorisant ainsi la thésaurisation.

Derrière ce discours idéologique se cache en fait la défense des intérêts des promoteurs et milieux immobiliers. Ces derniers ont avant tout comme priorité la construction d'appartements offrant la meilleure rentabilité - notamment la propriété par étage. Or ce qui fait défaut, en particulier dans les agglomérations du canton, ce sont des appartements à loyer abordable pour la classe moyenne, sans parler des classes défavorisées.

C'est l'objectif des logements d'utilité publique que d'offrir de tels appartements dont on estime les loyers à 20% inférieurs au prix du marché: leurs maîtres d'ouvrage renoncent à la recherche de profit et louent aux coûts effectifs. Les promoteurs veulent éviter que les communes et les coopératives ne mettent sur le marché des objets qui leur feraient concurrence.

Le peuple vaudois sera invité à se prononcer sur cette loi. Le droit de préemption se trouvera au cœur des débats. Plus largement, le référendum sera l'occasion d'un large débat autour de la politique vaudoise du logement. Une opportunité que doivent saisir les

défenseurs de la loi pour mobiliser les «victimes» d'une crise du logement qui touche toutes les classes de la population.

Le droit de préemption fédéral: une tentative avortée

En 2014, le droit de préemption a fait l'objet de travaux approfondis au sein du groupe de travail «Dialoque en matière de politique du logement» qui réunit les représentants des villes, des cantons et de la Confédération. Ce groupe de travail a demandé au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'octroyer aux communes un droit de préemption en faveur de la construction de logements à prix modéré ou d'utilité publique. Il considérait que l'introduction de ce droit permettrait d'élargir la marge de manœuvre des communes qui sont des acteurs privilégiés de cette politique, car elles sont bien au fait des lacunes du marché et des besoins de leur population et de la manière d'y répondre.

Le rapport, élaboré par les départements fédéraux de l'économie ainsi que de justice et police, conclut à la faisabilité juridique et politique du droit de préemption. Il contient des informations intéressantes sur la forme de ce droit et sur son champ d'application. Il préconise des conditions d'utilisation très restrictives avec un caractère *«facultatif»* pour les communes.

Le rapport relève qu'un droit de préemption constituerait une intervention sur le marché non pas sur le prix, mais certainement sur le choix du partenaire contractuel. Mais il serait cependant utile à l'application de la tâche formulée par l'article 108 de la Constitution fédérale (encouragement de la construction de logements et de l'accession à la propriété) et serait légitimé par un intérêt public. Un droit de préemption de ce type représente une intervention proportionnée sur le marché. Et les droits fondamentaux n'en seraient pas touchés dans leur essence.

Les travaux au sein du groupe fédéral ont révélé d'importantes divergences entre ses membres. La proposition d'élaborer le rapport ainsi que ses conclusions n'ont jamais fait l'unanimité. Les partisans du droit de préemption se recrutent parmi les villes de la région lémanique, de l'espace Mitteland et du Nord-Ouest de la Suisse ainsi que dans les villes de Lucerne et de Zurich.

En revanche, les autres villes, de Suisse orientale notamment, se sont prononcées contre un droit de préemption des communes.

Après examen de ce rapport, le Conseil fédéral a estimé que le droit de préemption «aurait des conséquences sur le marché et entraînerait une grosse charge pour les communes et les parties». Aucune explication n'est fournie au sujet de cet argumentaire. Le Conseil fédéral écrit simplement que les inconvénients dépassent les avantages de cet instrument, d'autant plus que le marché suisse du logement connaît actuellement une amélioration. On ajoutera que le conseiller fédéral en charge du dossier, Johann Schneider-Ammann, est opposé à toute intervention publique dans le secteur du logement.

L'Association suisse des locataires récolte actuellement les signatures pour son initiative fédérale «Davantage de logements abordables».

Parmi les mesures préconisées figure un droit de préemption en faveur des cantons et des communes. Autant dire que l'affrontement idéologique va se poursuivre lors de la discussion de l'initiative aux Chambres fédérales et devant le peuple.

Citizen Cannes ou la splendeur des statistiques

Les paradoxes du Festival et du marché du film

Jacques Guyaz - 19 mai 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29358

Chaque secteur de l'économie a sa grande foire mondiale qui domine toutes les autres.

Pour l'automation et les machines, le rendez-vous de Hanovre est indispensable. Dans l'industrie du téléviseur et de l'électronique grand public, Las Vegas s'impose. Bâle reçoit le salon de l'horlogerie le plus important au monde ainsi que la principale foire d'art contemporain. Et pour le cinéma, Cannes reste un événement incontournable.

Bien sûr il y a d'autres festivals, chacun avec sa spécificité: Berlin est le plus politique, Venise le plus ancien, Locarno peut-être le plus savant. Mais ces manifestations sont souvent liées à un pays, à une zone linguistique ou à un créneau particulier.

Le Festival de Cannes est universel, une fusée à plusieurs étages dont le carburant se compose d'un mélange d'affaires, de marketing et de sentiment de culpabilité.

D'abord l'argent: le marché du film est la base du Festival. Il réunit environ 10'000 personnes, dont 3'200 producteurs, 2'300 distributeurs, 1'500 vendeurs, autant d'acheteurs ainsi que... les programmateurs des autres festivals qui font leur marché à Cannes. Plus de 4'000 films y

sont présentés. Comme à Hanovre pour l'industrie des machines ou à Bâle pour l'horlogerie, on négocie des contrats, des productions; des risques sont pris sur des projets ou des investissements; on élabore des stratégies de distribution.

La vie normale des affaires en somme avec toutefois une différence majeure: à Hanovre, personne ne placera une machine-outil sur un tapis rouge pour la photographier.

Le cinéma est une industrie tout en paraître et en séduction. Et c'est le deuxième étage de la fusée cannoise. Il faut des photos de stars sur les marches du palais des festivals. Si les hommes portent en général des smokings, les femmes ont parfois des tenues dignes des chanteuses du grand prix de l'Eurovision, les plus provocantes et extravagantes étant généralement les moins connues. Le lendemain, leurs photos sont dans les journaux du monde entier.

Et si les vedettes sont là, c'est parce qu'elles jouent dans les quatre ou cinq films dits «horscompétition», plutôt grand public, qui feront parler d'eux dans les magazines. Ces films profitent-ils de leur passage sur la Croisette pour drainer beaucoup de spectateurs? Pas forcément.

Notre pays, avec ses trois cultures, est sans doute assez représentatif du goût européen moyen. Prenons donc les statistiques suisses pour les films hors-compétition de ces trois dernières années. En 2015, Mad Max, Fury road, poursuites et explosions dans un monde post-apocalyptique, est au 23e rang du nombre des entrées; L'homme irrationnel, le Woody Allen de l'année, se retrouve 78e. En 2014, le premier film hors-compétition avec des acteurs en chair et en os, le biopic consacré à Grace de Monaco n'est que 110e. En 2013, Gatsby, bénéficiant de l'aura de Leonardo di Caprio, est 10e au classement suisse.

Ces résultats n'ont rien d'exceptionnel. Auraient-ils été très différents sans le passage à Cannes? Pas sûr.

Et nous arrivons à la mise à feu du troisième étage de la fusée du Festival: la compétition. La présence de vedettes jouant dans des films au succès parfois très relatif sert à valoriser et à faire parler des films de la compétition. D'autres stars sont aussi souvent présentes dans le jury. Et lorsque le président est une vedette du grand cinéma populaire américain, il attribue la Palme d'or à un film difficile ou sortant complètement des normes.

Trois cas semblent en effet très

savoureux ces dernières années.

- En 2013, Steven Spielberg, le cinéaste populaire et familial par excellence, qui n'a peut-être jamais tourné une scène érotique dans sa vie, couronne *La vie d'Adèle* un film qui comporte des plans interminables de plusieurs minutes d'amour lesbien, explicites, non simulés et en gros plan.
- En 2011, le jury, présidé par Robert de Niro, acteur légendaire s'il en est, décerne la Palme d'or à *The tree of life*, film difficile et métaphysique de Terrence Malick, cinéaste américain mis à l'écart depuis longtemps à la suite de quelques échecs retentissants.
- En 2008, Sean Penn dirige le jury. Cet excellent comédien, spécialiste de rôles virils et physiques, bien connu de la presse people pour ses violences conjugales, remet la

récompense suprême à *Entre les murs*: un film français joué par des amateurs, très pédagogique, sur l'intégration des immigrés dans les écoles secondaires, dont la totalité de l'action se passe à l'intérieur d'un collège.

Tout se passe comme si les protagonistes d'un cinéma commercial, souvent d'excellente qualité, culpabilisés par leurs réussites dans des projets de moindre exigence, mettaient en avant le cinéma d'auteur parfois difficile présenté dans la compétition cannoise.

Cette sollicitude des stars aidetelle à la réussite des films en compétition? Nullement, à en juger d'après les statistiques suisses parfaitement édifiantes.

Si l'on regarde simplement les trois dernières années, la Palme d'or 2015, *Dheepan*, se situe au 157e rang en nombre d'entrées; le film de la compétition cannoise qui a eu

le plus de succès en Suisse, Sicario, est classé en 82e position. En 2014, le long métrage turc qui a obtenu la Palme d'or, Winter sleep, se retrouve 179e, et le film de la compétition qui vient en tête en Suisse, le biopic du peintre Turner, est 89e. En 2013, La vie d'Adèle, Palme d'or, se situe à la 125e place et le long métrage en compétition ayant obtenu le plus grand nombre de spectateurs en Suisse, Inside Llewyn Davis, se retrouve à un modeste 83e rang.

En pleine lumière, des vedettes jouent leur rôle et donnent un coup de pouce à une compétition de films de qualité promis à l'échec commercial. Dans l'ombre, 10'000 personnes s'activent pour le marché du film qui fait tourner la machine. Voilà Cannes. Comme le disait André Malraux, «Par ailleurs, le cinéma est une industrie». E la Nave va.

Convocation des actionnaires

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

Rédaction - 20 mai 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29369

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SA des éditions Domaine Public sont invités à l'assemblée générale ordinaire de la société mercredi 1er juin 2016 à 18h30 au restaurant La Bruschetta, avenue de la Gare 20, à Lausanne.

Ordre du jour:

 Ouverture de la séance et acceptation de l'ordre du jour

- 2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 1er juin 2015
- 3. Rapport de gestion 2015: conseil d'administration et comité de rédaction
- Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, attribution du solde de l'exercice, décharge aux administrateurs
- 5. Election du conseil d'administration

 Tous les membres du conseil d'administration sont

- candidats pour un nouveau mandat de 2 ans: Ruth Dreifuss, Ursula Nordmann, Françoise Gavillet, Jean-Daniel Delley, Pierre Imhof
- 6. Perspectives d'avenir
- 7. Divers

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu par la poste la convocation qui leur a été adressée peuvent l'obtenir par un courriel à administration@domainepublic. ch.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Pourquoi «Pro Service public» manque son but

https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis422.html

http://www.domainepublic.ch/articles/29248

http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/servicepublicinitiative-8000-angestellten-droht-lohnkuerzung/story/11626488

http://www.rts.ch/info/economie/1108642-swisscom-l-objectif-reste-la-privatisation.html

http://www.frc.ch/non-a-linitiative-sur-le-service-public/

Réputation des universités: des paillettes s'il vous plaît

http://www.domainepublic.ch/articles/28321

https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/2016/reputatin-ranking#!/page/0/length/25/sort_by/rank_label/sort_order/asc/cols/rank_only

http://www.tagesanzeiger.ch/panorama/vermischtes/pharmariesen-kaufen-sich-in-schweizer-universitaeten-ein/story/10367360

http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Wir-riskieren-in-20-Jahren-eine-ganz-andere-Uni-zu-haben/st ory/23494862

Ces chers terrains constructibles...

http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/seance-du-mardi-10-mai-2016/expose-des-motifs-complementaire-et-projets-de-lois-sur-la-preservation-du-parc-locatif-vaudois-llpl-modifiant-la-loi-du-6-mai-2006-sur-lenergie/http://www.domainepublic.ch/articles/25498

https://d-l.ch/fr/articles/le-droit-de-preemption

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/168_Tableau_miroir_3_eme_debat.pdf

http://dievolkswirtschaft.ch/content/uploads/2015/11/15_Gerber_FR.pdf

http://www.bwo.admin.ch/themen/00532/index.html?lang=fr

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a108

https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis463t.html

Citizen Cannes ou la splendeur des statistiques

http://www.marchedufilm.com/fr/

http://www.procinema.ch/fr/statistics/factsfigures/

https://fr.wikipedia.org/wiki/Festival_de_Cannes_2015

https://fr.wikipedia.org/wiki/Festival_de_Cannes_2014

https://fr.wikipedia.org/wiki/Festival_de_Cannes_2013

https://cinethinktank.com/2008/08/25/10-grandes-phrases-sur-le-cinema-110-par-ailleurs-le-cinema-est-une-indistrie/

Convocation des actionnaires

mailto:administration@domainepublic.ch